



PAC 2024 : DÉROGATION CULTURE DE PRINTEMPS



Le territoire français a été touché par des intempéries climatiques intenses depuis fin octobre 2023 et qui se sont poursuivies jusqu'au printemps 2024. Les précipitations record ont eu pour conséquence de causer de multiples dégâts ou d'empêcher la réalisation des travaux habituellement effectués dans les champs sur cette période. En conséquence, comme à l'automne 2023, des dérogations à la BCA7 ou à l'écorégime par la voie des pratiques sont possibles.

Il est nécessaire que chaque agriculteur se signale auprès de l'administration. Vous pouvez demander la reconnaissance de cas de force majeure en le notifiant dans le bloc note de votre dossier pac dans votre RPG 2024. En effet, l'instauration du droit à l'erreur, vous pouvez modifier votre dossier PAC jusqu'au 20 septembre 2024.

Dans quels cas, réaliser cette demande ?

- Si la culture semée ne permet pas de répondre au critère BCAE7 ou à l'écorégime par la voie des pratiques.
- Si aucun couvert n'a pu être implanté, il faudra déclarer votre parcelle en SNE afin d'éviter les feux sur la parcelle lors du passage du satellite (3STR). Sous réserve que la force majeure soit reconnue, la surface concernée pourra être admissible au DPB.

FINANCEMENT DE DISPOSITIFS CONTRIBUANT A LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Le conseil d'administration de FranceAgriMer a validé LE 27 mai 2024 un budget de 291 M€, qui permettra de financer les dispositifs de la planification écologique.

Ces dispositifs visent à soutenir, sous la forme de guichets ouverts, des investissements en agroéquipements permettant **la réduction voire la substitution de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques** et contribuant à la transition agroécologique, **l'amélioration de la performance énergétique des serres, la réduction de l'impact des effluents d'élevage et la mise en œuvre des plans de souveraineté des protéines végétales et des fruits et légumes.**



Les téléservices permettant le dépôt des dossiers de demande d'aide seront progressivement accessibles via le site Internet de FranceAgriMer dans les prochaines semaines selon le calendrier prévisionnel suivant :

- 30 mai : guichet d'aide à l'investissement dans du matériel d'irrigation afin d'accompagner les agriculteurs dans la nécessaire adaptation au changement climatique. La téléprocédure de dépôt des demandes d'aide est ouverte depuis le 30 mai et accessible en cliquant [ici](#). Pour toute question, vous pouvez contacter par mail : investissements-secheresse@franceagrimer.fr ou par téléphone au 01.73.30.20.99
- 30 mai: appel à projet« rénovation des vergers» pour développer la production et assurer un renouvellement régulier des espèces et variétés afin de conserver une arboriculture de qualité résiliente face aux défis climatiques et sanitaires ;
- 03 juin : guichet « Q.byTQ » d'aide à l'achat de matériel concourant à la réduction de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques et contribuant à la transition agroécologique dans les exploitations agricoles ;
- 04 juin : guichet «maturation» d'aide à l'ingénierie des projets territoriaux, dans la perspective de leur futur dépôt aux appels à projets territoriaux du fonds en faveur de la souveraineté et des transitions, des projets territoriaux en faveur des légumineuses et du Fonds Avenir Bio ;
- 10 juin: guichet «élevage» d'aide à l'achat d'agroéquipements limitant les fuites d'azote dans l'air et favorisant la meilleure valorisation des effluents organiques ;
- 12 juin: appel à projets territoriaux en faveur des filières légumineuses ;
- 17 juin: guichet« décarbonation des serres» d'aide à l'achat de serres plus performantes contribuant à la transition agroécologique de la filière fruits et légumes ;
- 19 juin: appel à projets territoriaux de développement des filières des produits agricoles, aquacoles, agroalimentaires (hors filières légumineuses et biologiques pris en charge par des dispositifs spécifiques) ;
- 24 juin : guichet« protéines» d'aide à l'achat d'agroéquipements pour la culture, la récolte, le tri, le séchage et le conditionnement d'espèces riches en protéines végétales (cultures oléo-protéagineuses / légumes secs) ;
- 1er juillet : guichet « agro-équipement pour les fruits et légumes» d'aide à l'achat d'agroéquipements pour la culture des fruits et des légumes ;
- 08 juillet: guichet« agro-équipement pour les vergers» d'aide à l'achat d'agroéquipements pour les vergers.

Nous sommes bien sûr à votre disposition pour toute question concernant ces dispositifs.
N'hésitez pas à contacter votre interlocuteur habituel.

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)